

DECRET N°2012-402 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant abrogation du décret n°2012-014 du 15 février 2012 portant nomination de trente-neuf (39) commissaires de police aux grades supérieurs au titre de l'année 2012 en ce qui concerne Messieurs **Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE, Pascal Martial HOUNSINOU** et **Narcisse Innocent Yaovi GAFFAN**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;

Vu le décret n° 2011-828 du 30 décembre 2011 portant nomination à titre exceptionnel de quatre (04) Commissaires de Police de 1^{ère} classe au grade de Commissaire Principal de Police ;

Vu le décret n° 2012-014 du 15 Février 2012 portant nomination de trente neuf (39) Commissaires de Police aux grades supérieurs au titre de l'année 2012;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mai 2012.

DECRETE:

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées, en ce qui concerne uniquement Messieurs **Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE**, **Pascal Martial HOUNSINO** et **Narcisse Innoncent Yaovi GAFFAN**, les dispositions du décret n°2012-014 du 15 Février 2012 portant nomination de trente neuf (39) Commissaires de Police aux grades supérieurs au titre de l'année 2012.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,


Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,


Pascal Irénée KOUPAKI





Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes,



Benoît Assouan Comlan DEGLA

AMPLIATIONS : PR (ATCR) : 06 – AN : 04 - CC : 02 - CS : 01 - HAAC : 02 - CES : 02 – HCJ : 02 PM/CCAGEPPDDDS 4 - MISPC : 04 - MEF : 04 - AUTRES MINISTERES : 23 - SGG : 04 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 – BN-DAN-DLC : 03 – GCONB-DCCT-INSAE : 03 – BCP-CSM-IGAA : 03 – UAC-ENAM-FADESP : 03 – UNIPAR-FDSP : 03 – SYNAPOLICE : 01 – CHRONO : 02 - ARCHIVES : 02 - JORB : 02.

